Nations Unies A/AC.183/SR.376

Assemblée générale

Distr. Générale
10 mai 2016
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 376e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 7 avril 2016, à 16 heures

Président : Mme Rubiales de Chamorro (Vice-Présidente) . . . . . (Nicaragua)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Rapport sur la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, Amman, 15-17 mars 2016

Conférence internationale sur la question de Jérusalem, Dakar, 3-4 mai 2016

Activités du Groupe de travail du Comité

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

16-05680X (F)

Merci de recycler

En l'absence du Président, M^me^ Rubiales de Chamorro (Nicaragua), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 16 h 5

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

2. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), ayant félicité l'ex-Chef par intérim de la Division des droits des Palestiniens pour sa récente nomination au poste de chef de cette division, fait part, au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, de son appréciation concernant les travaux de la Division.

3. Les lettres de sa délégation, adressées une fois par semaine en moyenne au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité, et publiées en tant que documents officiels des Nations Unies, décrivent dans le détail les crimes commis quotidiennement par l'armée d'occupation israélienne et par les colons israéliens à l'égard du peuple palestinien, dans le territoire occupé. Un cas récent est celui d'une vidéo très largement diffusée, filmée par un employé de l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme B'Tselem, et qui montre un soldat israélien refusant d'apporter une aide médicale à un jeune Palestinien blessé, avant de l'exécuter d'une balle dans la tête, alors que le blessé était allongé sur le sol. Pendant un certain temps, la délégation palestinienne a demandé au Conseil de sécurité non seulement de condamner de tels crimes mais aussi de respecter son obligation, en vertu des résolutions 605 (1987) et 904 (1994), de protéger la population civile palestinienne jusqu'au terme de l'occupation. À l'heure actuelle, la délégation de l'Égypte consulte d'autres États membres du Conseil de sécurité en vue de fixer la date d'une réunion en formule Arria, visant à examiner cette question et à exercer le maximum de pressions possible sur les autorités israéliennes afin qu'elles mettent un terme à leur action illégale et qu'elles traduisent en justice les auteurs de tels crimes. Ce débat serait éclairé par le contenu des résolutions précitées et par l'examen de précédents historiques portant des systèmes divers de protection de certaines zones territoriales et de leurs habitants (S/2015/809). M. Mansour espère que de nombreux membres du Comité participeront à cette réunion, qui constituera un complément à l'action en cours demandant à la Cour pénale internationale une enquête complète sur les crimes de guerre dont a été victime la population palestinienne lors du dernier conflit à Gaza et du fait de la poursuite de l'établissement de colonies de peuplement par les Israéliens.

4. Le Conseil de sécurité a également prévu, pour le 18 avril 2016, un débat public sur la situation au Moyen-Orient, et M. Mansour demande instamment la participation à ce débat du plus grand nombre de membres du Comité possible. La délégation palestinienne consulte des collègues du Groupe des États arabes au sujet d'un projet de résolution, et espère que des consultations intensives avec tous les membres du Conseil s'ensuivront. Si le Conseil est en mesure de s'accorder à l'unanimité sur le principe de l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes sur le territoire palestinien et sur le fait que ces colonies constituent un obstacle à la paix, le Conseil aura l'obligation d'adopter une résolution exigeant de l'État d'Israël qu'il mette fin à son action illégale. Une telle décision du Conseil donnerait également un nouvel élan à l'initiative française en vue de l'organisation d'une conférence de paix internationale. Il n'est pas acceptable que le Conseil reste paralysé à ce sujet. Tout membre qui s'opposerait à un tel accord porterait l'entière responsabilité de l'absence de progrès actuelle.

5. Sur le terrain – dans le territoire palestinien occupé –, la situation reste fragile. Six mois se sont écoulés depuis le dernier soulèvement des jeunes Palestiniens, et aucun progrès n'a été accompli sur le front politique. Les autorités israéliennes ont suspendu l'exportation de ciment vers Gaza, et cela va avoir des effets catastrophiques en ce qui concerne la reconstruction de Gaza. Les Nations Unies doivent trouver un moyen de garantir la reprise de l'envoi de matériaux de construction. L'approvisionnement en électricité de Bethléem et de ses environs avait également été suspendu récemment, sur la base de divers prétextes; fort heureusement, l'approvisionnement vient de reprendre.

6. La délégation palestinienne attend avec intérêt la troisième Conférence internationale sur la question de Jérusalem, qui doit se tenir à Dakar les 3 et 4 mai prochains; en coordination avec le Comité et la Division des droits des Palestiniens, la délégation palestinienne déploie d'importants efforts pour faire de

cette conférence une réussite. Il importe de sensibiliser davantage chacun à la situation à Jérusalem et d'opposer une résistance à l'action de groupes extrémistes juifs qui souhaitent provoquer des affrontements autour de sites religieux tels que la mosquée Al-Aqsa et l'esplanade des mosquées (al-Haram al-Charif). M. Mansour se félicite de pouvoir annoncer que, lors de la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, une cérémonie spéciale est prévue pour rendre hommage à l'ensemble des ambassadeurs du Sénégal ayant assumé la présidence du Comité depuis la création de ce dernier, il y a quarante ans.

Rapport sur la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, qui s'est tenue à Amman du 15 au 17 mars 2016

7. **La Présidente** attire l'attention sur le résumé qu'a fait le Président de la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine.

8. **M. Grima** (Malte), (Rapporteur), présentant le rapport sur la Table ronde au nom du Président du Comité, déclare que le thème de la Table ronde était « Instruments et traités de droit international – théorie et pratique ». À cette table ronde, le Comité était représenté par l'Observateur de l'État de Palestine et par le Président. L'Ambassadeur d'Indonésie auprès de la Jordanie et de l'État de Palestine a également participé en partie à cet événement.

9. La Table ronde, initiative du Comité, visait à développer les compétences du Gouvernement palestinien dans le domaine des traités de droit international – y compris les dispositifs de mise en œuvre, les obligations de faire rapport et autres pratiques. Ont participé à cette table ronde 25 cadres palestiniens membres de divers ministères et entités de l'État de Palestine – notamment la Commission indépendante des droits de l'homme, d'éminents spécialistes internationaux et des défenseurs des droits de l'homme expérimentés, opérant au sein des Nations Unies. Les participants ont examiné les bases des traités de droit international et leur cadre institutionnel, ainsi que le statut actuel de l'État de Palestine en liaison avec les instruments juridiques internationaux, en particulier à la lumière de l'adhésion récente de l'État de Palestine à plusieurs de ces instruments. Dans le cadre de sessions spécifiques, la Table ronde a examiné plus particulièrement les défis auxquels sont confrontés les États émergents dans ce domaine des traités et des institutions internationaux; la question de la mise en œuvre des traités de protection des droits de l'homme et des rapports à élaborer à ce sujet; le droit international de l'environnement; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; ou encore l'intégration de la problématique hommes-femmes aux processus de mise en œuvre des traités et de rapport dans ce domaine.

10. Les participants à la Table ronde ont déclaré que cet événement avait été très fructueux pour leurs travaux quotidiens, notamment en ce qui concernait la garantie du respect des droits de l'homme en vertu du droit national et international. Les participants ont également déclaré qu'ils souhaitaient très vivement une nouvelle action du Comité dans le sens d'un renforcement des capacités dans divers domaines. Le Comité souhaite remercier l'ensemble des participants pour leurs contributions – lesquelles seront prises en considération lors de la planification d'événements à venir.

11. Lors d'une réunion bilatérale qui s'est tenue en marge de la Table ronde avec les dirigeants du Département des droits de l'homme, le Bureau de coordination des négociations et la Section juridique du Ministère des affaires étrangères et des expatriés de Jordanie, la délégation du Comité s'est félicitée du soutien important de la Jordanie concernant l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les deux parties ont également examiné les possibilités de coopération à venir.

12. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) remercie le Gouvernement jordanien, ainsi que l'Ambassadeur de la Jordanie à New York – M^{me} Dina Kawar – et son équipe de leur action dans le sens de la réussite de la Table ronde, et se félicite de la réunion constructive qui s'est tenue à Amman avec des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et des expatriés de Jordanie. Il a été très stimulant de voir 25 jeunes cadres palestiniens – principalement des avocats, et avec une quasi-parité d'hommes et de femmes – très désireux de parfaire leurs connaissances dans ce domaine et d'assumer leur responsabilité en ce qui concerne la mise en place des infrastructures de l'État de Palestine. Ces cadres se sont déclarés très inspirés par ce qu'ils avaient appris au cours de ces trois jours de débats intenses.

13. À ce jour, un certain nombre de tables rondes ont eu lieu sur les questions juridiques et de droits de l'homme; par conséquent, M. Mansour espère que les événements à venir pourront être consacrés plus particulièrement au renforcement des capacités et des connaissances dans d'autres domaines importants, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris le financement du développement, les Objectifs de développement durable, les changements climatiques et les questions relatives à l'eau.

Conférence internationale sur la question de Jérusalem, Dakar, 3-4 mai 2016 (document de travail n° 2)

14. **La Présidente** attire l'attention sur le document de travail n° 2, qui contient le programme provisoire de la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, qui doit se tenir à Dakar les 3 et 4 mai 2016. Les objectifs de cette conférence sont de fournir des informations actualisées sur la situation de Jérusalem-Est; d'identifier les possibilités de renforcer le soutien international à la résistance, à la protection et au développement de la ville; d'étudier des solutions et des scénarios concernant un règlement équitable et durable de la question de Jérusalem; et d'offrir un cadre d'échanges ouverts aux décideurs politiques, aux experts, aux professionnels, aux militants et aux universitaires. Des représentants des États Membres des Nations Unies et des observateurs, d'autres organisations intergouvernementales et des médias ont également été invités à la Conférence.

15. **M. Barro** (Sénégal) déclare que le gouvernement de son pays s'est pleinement engagé dans les préparatifs de cette conférence, comme ont pu le constater les membres d'une mission de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat des Nations Unies lors de leur récente visite à Dakar. Il est porté une attention toute particulière aux aspects thématiques et logistiques de la Conférence – notamment la sécurité – afin de faciliter la participation de représentants de la société civile. Le Gouvernement du Sénégal déploiera tous les efforts possibles pour la réussite de la Conférence, conformément à l'engagement de longue date des membres du Comité vis-à-vis des droits du peuple palestinien.

16. **M. Emvula** (Namibie), (Vice-Président), souhaite savoir – eu égard, notamment, aux restrictions de circulation auxquels les experts venant du territoire palestinien occupé pourraient être soumis – si des experts avaient confirmé leur intention de participer à la première séance plénière de cette conférence, qui aura pour thème « La vie à Jérusalem-Est sous le régime d'occupation », et à la seconde séance plénière, qui aura pour thème complémentaire « L'action de l'Afrique en termes de soutien au peuple palestinien ».

17. **M. Tamburi** (Division des droits des Palestiniens) attend la confirmation de plusieurs experts invités à la Conférence et fournira prochainement au Bureau des informations actualisées au sujet des participants confirmés. M. Tamburi se félicite de la proposition du Comité d'inviter des experts compétents à prendre la parole sur le thème de « L'action de l'Afrique en termes de soutien au peuple palestinien ».

18. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) déclare que la Conférence sera l'occasion, pour le Président de l'État de Palestine, de dire tout particulièrement sa gratitude au Gouvernement du Sénégal pour son engagement vis-à-vis des droits du peuple palestinien. Si Israël s'opposait à la participation d'experts palestiniens – notamment ceux invités à prendre la parole sur la question de Jérusalem – il conviendrait de dresser une liste de solutions alternatives en vue de garantir une représentation adéquate des experts palestiniens à cette conférence. Une forte participation d'experts africains renforcerait le message consistant à dire que la normalisation des relations entre les États africains et Israël ne serait possible que si Israël mettait un terme à l'occupation du territoire palestinien et que l'État de Palestine accédait à l'indépendance : cela répondrait en fait au désir de M. Netanyahou, Premier Ministre israélien, de voir les liens entre l'Afrique et Israël se développer – souhait qu'il a exprimé lors de sa récente visite au Kenya. Dans ce contexte, M. Mansour propose d'inviter à la Conférence l'ex-Président de l'Assemblée générale, M. Salim Ahmed Salim.

19. **La Présidente** note que plusieurs experts sénégalais ont été invités à la Conférence internationale sur la question de Jérusalem. Elle ajoute qu'elle croit comprendre que le Comité a l'intention d'approuver le programme provisoire contenu dans le document de travail n° 2.

20. *Il en est ainsi décidé*.

Activités du Groupe de travail du Comité

21. **M^me^ Daudey** (Malte) déclare que le Groupe de travail a organisé une séance de réflexion, à laquelle ont participé les représentants de 21 délégations, et au cours de laquelle les participants ont souligné la nécessité d'ouvrir les réunions d'information d'organisations non gouvernementales à une plus large représentation des Membres des Nations Unies. Les participants ont également proposé d'organiser les réunions d'information en marge des grands événements liés aux Nations Unies, et de faire coïncider les exposés sur la situation dans le territoire palestinien occupé et la publication de rapports sur le sujet. Les participants ont également évoqué la nécessité de développer la communication en direction des ONG israéliennes et de soutenir les contacts individuels entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que de travailler auprès de la jeunesse palestinienne, de communiquer avec les universités et les collèges des États-Unis d'Amérique, et, enfin, de soutenir la participation de la société civile palestinienne aux travaux des Nations Unies. Les participants au Groupe de travail ont également souligné la nécessité de diversifier les activités parrainées par le Groupe de travail du Comité et de soutenir l'organisation d'événements culturels. Enfin, les participants ont proposé que des efforts soient déployés au niveau des ambassades pour communiquer avec certains médias et journalistes – notamment en invitant des représentants des médias à des réunions d'information choisies –, et souhaité l'approbation du Comité à cet égard.

22. La table ronde sur le rôle des femmes dans le processus de paix israélo-palestinien, organisée par le Groupe de travail en marge de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, a bénéficié de la participation, entre autres, de membres du Comité et d'une centaine de représentants d'organisations de la société civile. Un représentant de l'ONG Human Rights Watch a présenté le résultat d'études indiquant l'importance cruciale des femmes dans les processus de paix en général, et le conseiller juridique de l'équipe de négociation palestinienne a souligné que, si les femmes jouaient souvent un rôle « technique » dans le processus de négociations israélo-palestinien, elles restaient sous-représentées au niveau décisionnaire. Des représentants d'organisations de la société civile palestinienne ont souligné que, même si l'on a mobilisé un certain soutien à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il conviendrait encore d'adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de ce texte. Enfin, un représentant de l'ONG israélienne Coalition des femmes pour la paix a noté que le soutien au camp de la paix israélien avait reculé et que les initiatives visant à faire taire toute critique de la part de militants de la paix avaient découragé les manifestations en faveur de la paix, en Israël. La table ronde sur le rôle des femmes a sensibilisé au conflit israélo-palestinien plusieurs organisations de la société civile travaillant sur les questions hommes/femmes et facilité la communication entre divers secteurs de la société civile. Afin de progresser encore, le Groupe de travail a envisagé des débats du même type en marge d'autres événements à venir – notamment la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées; le Groupe de travail a également envisagé d'inviter d'éminentes organisations de la société civile à présenter des exposés sur d'autres sujets d'actualité. Le Groupe de travail poursuivra la mise en œuvre des idées issues de la réunion de réflexion – lesquelles seront mises en lumière dans un document de stratégie devant être approuvé par le Comité; le Groupe de travail s'est également félicité de la contribution du Comité sur le renforcement de son action de communication.

23. Enfin, le Groupe de travail du Comité parraine la projection, dans la soirée, du film *Giraffada*, dû au réalisateur palestinien Rani Massalha – projection qui sera suivie d'un débat avec le metteur en scène.

24. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) se félicite des efforts déployés par le Groupe de travail pour organiser des manifestations culturelles contribuant à la sensibilisation à divers aspects de la vie et de la lutte du peuple palestinien. M. Mansour propose au Groupe de travail d'organiser – avec le concours de la Division des droits des Palestiniens – une projection du film *The Winsted 18*, vision humoristique de la lutte des Palestiniens vivant sous le régime d'occupation israélien, ainsi qu'un débat avec l'écrivaine palestinienne Suad Amiry. La Division des droits des Palestiniens envisage également d'inviter des comédiens américains d'origine palestinienne à se produire aux Nations Unies pour présenter de manière humaniste l'expérience des Palestiniens vue par eux-mêmes.

Questions diverses

25. **La Présidente** déclare que le Président du Comité représentera ce dernier à la treizième session de la Conférence islamique au sommet, qui se réunit tous les trois ans afin d'examiner la situation politique, économique et sociale et ses effets sur la communauté islamique mondiale. Depuis quelques années, le Comité entretient des relations étroites avec l'Organisation de la coopération islamique – notamment par un coparrainage de la Conférence annuelle sur la question de Jérusalem. Enfin, le Président du Comité fera une déclaration au Conseil de sécurité lors de son prochain débat trimestriel public sur le Moyen-Orient, qui sera plus particulièrement consacré à la situation en Israël et en Palestine. La Présidente demande instamment à tous les futurs participants à ce débat de manifester leur solidarité avec le peuple palestinien.

La séance est levée à 17 h 10.